

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	24

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

DCM n°163/2023 - 8.9.3

**Saisons culturelles 2023-2024 / 2024-2025 / 2025-2026 -
vente de billetterie d'évènements et de spectacles avec
les réseaux France billet et Ticketmaster - conventions
de partenariat**

Rapporteur : Madame TERRIEN

L'objectif de ces conventions est de permettre aux réseaux France billet et Ticketmaster de vendre, via des points de vente (magasins FNAC, Carrefour, magasins U, Géant, Intermarché), pour le compte de la commune, des billets des spectacles choisis dans la programmation culturelle. En contrepartie, les réseaux France billet et Ticketmaster perçoivent une commission (selon les grilles tarifaires établies) pour chaque billet vendu, commission prise en charge par le client. Le suivi des ventes s'effectue en temps réel par internet, ce qui permet de modifier les contingents alloués.

À l'issue des représentations, la somme correspondant aux ventes effectuées par ces deux réseaux est adressée au service culturel par virement avec un état détaillé des ventes.

Il est précisé que les ventes via ces deux partenariats fonctionnent plutôt bien.

Les projets de convention ont été transmis aux élus par courriel le 11 juillet 2023.

Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 06 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RECONDUIT** les conventions de vente de billetterie de spectacles avec les réseaux France billet et Ticketmaster pour trois années à compter du 1^{er} août 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, conventions qui seront valables pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026 inclus, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
ID : 044-200078079-20230717-DCM_163_2023-DE